



## Je suis pas payer comment arreter de travailler immediatement

Par **AIDERMOI**, le **04/04/2009** à **13:20**

BONJOUR

je suis plus payer depuis le mois de fevrier j'ai fait appeler au prudhomme en referee pour les salaire je passe en jugement le 22 avril mes j'aimerais casser mon travail dans cette entreprise du jour au lendemain pour trouver un autre travail car je suis embauché sur rime (marne) mes il m'ont appelé au siege social (haute savoie) pour travailler donc je fais du deplacement alors je ne peut chercher du travail dans ma region

Par **viking**, le **05/04/2009** à **23:09**

Bonjour,

il faudrait en savoir plus sur votre contrat: est ce un CDI ou un CDD?

si vous êtes en CDD et que vous avez trouvé un CDI, il faut prévenir votre employeur avec une preuve de votre nouveau contrat et vous pourrez partir après un préavis

si vous êtes en CDD sans trouver un autre travail, vous devez attendre la fin du contrat pour partir.

si vous êtes en CDI, vous pouvez prendre acte de la rupture de votre contrat aux torts de l'employeur (le manquement grave de l'employeur est vérifié puisqu'il ne vous paye pas). en pratique cela consiste à envoyer un courrier (recommandé c'est toujours mieux pour la preuve) disant

que souhaitez mettre fin au contrat car vous n'êtes plus payé

Cordialement